

NO PLASTIC CHALLENGE

NO PLASTIC
IN MY SEA

L'ÉVÈNEMENT ET LES ENTREPRISES

Le saviez-vous ? La pollution plastique est le 2ème sujet de préoccupation environnementale des Français.

Pour une entreprise, le No Plastic Challenge est l'occasion de mener une action de sensibilisation et de transformation en lien avec sa **stratégie RSE**.

No Plastic In My Sea, membre de 1 % for the Planet et du mouvement international «Break Free From Plastic», **organise le No Plastic Challenge, une opération de mobilisation pour réduire le plastique inutile et la pollution induite, avec le soutien du Ministère de la Transition écologique**. Chaque année, tous les acteurs sont invités à mesurer et agir pour réduire leur empreinte plastique. 300 opérations sont prévues, dont une centaine dans des entreprises : Allianz Partners, Altéreo, AnotherWay, Brita, Sodastream...

Cette opération peut être menée du **15 mai au 15 juin** pendant l'évènement ou lors d'une autre occasion (semaine du développement durable en septembre, semaine de réduction des déchets fin novembre...).



3 possibilités :

01

Réduire le plastique dans les locaux :

Faire un bilan sur les déchets plastiques générés, sur leur coût, introduire des transformations* et mobiliser les équipes sur de nouveaux usages.

02

Mobiliser les équipes sur une action environnementale et solidaire :

Informar sur les enjeux, inviter à s'interroger sur sa consommation de plastique, partager les 20 éco-gestes du No Plastic Challenge et proposer une opération solidaire.

03

Réduire le plastique sur sa chaîne de valeur :

Beaucoup d'entreprises ont déjà engagé des actions de réduction du plastique ou investigué le réemploi. L'association partage son sourcing des solutions et peut vous aider. Le Challenge est aussi une occasion de valoriser les efforts engagés.

*NB : [La Loi anti-gaspillage](#) et pour l'économie circulaire a défini des mesures phares pour lutter contre les plastiques à usage unique qui s'appliquent en entreprise.

- Il est **interdit de distribuer gratuitement des bouteilles d'eau** depuis 2021.
- Il est **obligatoire d'installer des fontaines** à eau dans les établissements **recevant du public de plus 300 personnes** depuis 2022.

* <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-pollution-plastique>

1/ DIMINUER L'IMPACT DU PLASTIQUE DANS LES LOCAUX... ET SON COÛT

Café et thé



- Inviter les équipes à privilégier mug ou tasse (et éventuellement leur en offrir)
- Privilégier une machine à café qui détecte une tasse sous le diffuseur
- Paramétrer la machine pour différencier les prix, encourager la mise à disposition de tasses et le faire savoir
- Pour se conformer à la loi : Ne plus utiliser de gobelets en plastique et des sachets de thé sous plastique

Eau



- Inviter les équipes à privilégier verre individuel ou gourde (et éventuellement leur en offrir, c'est rentable au bout de quelques mois)
- Privilégier les fontaines reliées sur le réseau d'eau courante aux bonbonnes à eau
- Mettre à disposition des invités des verres réutilisables et organiser le lavage
- Signaler les points d'eau grâce nos affiches (Voir plus loin l'affiche disponible)

Déjeuner / snack



- Fournir des couverts et une possibilité de vaisselle en cas d'espace déjeuner partagé
- Éviter la commande et livraison de repas préparés / a minima privilégier l'option sans couverts
- Plateaux repas et traiteur : choisir un traiteur qui utilise des couverts classiques et les récupère
- Privilégier les plateaux de fruits aux distributeurs de produits emballés

Objets promotionnels et fournitures

- Privilégier des produits sans plastique, en matériaux recyclés et pour les vêtements des fibres naturelles (les fibres synthétiques diffusent du plastique dans l'eau)
- Penser objets éco-responsables : gourde, mug, sac de course réutilisable (tote bag)
- Fournitures de bureaux : privilégier le papier et le carton recyclés



Pause cigarette

- Mettre à disposition des cendriers et sensibiliser pour éviter des dispersions de mégots. Les filtres sont en plastique (voir plus loin l'affiche de sensibilisation).

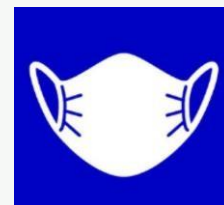


Tri 5 flux

- Bien identifier et bien placer les contenants de tri...et sensibiliser

Masque et équipements de protection Covid

- Minimiser les impacts : opter pour le masque de niveau 1 ou mettre en place une récupération pour recyclage des masques, en respectant les recommandations du Ministère du travail.



Événementiel

- Intégrer des clauses « zéro plastique » à votre cahier des charges

2/ MOBILISER LES ÉQUIPES SUR UNE ACTION ENVIRONNEMENTALE ET SOLIDAIRE

1ère option

À l'aide de nos supports mis à disposition gracieusement sur notre drive (Affiches, 20 éco-gestes, quiz....)

Informé et sensibilisé sur les enjeux de la pollution plastique et les changements mis en place par l'entreprise.

S'interroger sur sa consommation de plastique grâce à notre questionnaire en ligne.

Mobiliser les équipes et son écosystème lors d'un événement ou d'une opération dédiée (organiser des quiz, concours autour de la thématique avec des lots zéro plastique à gagner, conférences / ateliers...).

Utiliser nos supports gratuits tels que les visuels des 20 éco-gestes du #NoPlasticChallenge ou encore des affiches (voir les images de droite).

Relayer l'opération sur les réseaux avec le hashtag

[#NoPlasticChallenge](#) afin de sensibiliser le plus grand nombre : vos équipes et votre communauté.



2ème option

Pour aller plus loin, soutenez l'association !

- Faire appel à l'association pour une conférence ou une animation
- Mettre en place une opération spéciale de soutien à l'association (opération solidaire, partenariat, produit partage, don en fonction du plastique évité...).

Exemples de besoin de financement :

- Matériel pour les actions bénévoles : stand... (2 000€)
- Supports pédagogiques pour 1 cycle scolaire (5 000€)
- Benchmark des solutions alternatives (35 000€)

IMPORTANT :
Inscrivez-vous à l'opération via [le formulaire d'inscription](#) et bénéficiez des supports et d'une séance d'information.

No Plastic In My Sea est une association loi 1901 d'intérêt général, habilitée à recevoir des dons et subventions. Pour une entreprise, 60 % du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés.

3/ RÉDUIRE LE PLASTIQUE SUR SA CHAÎNE DE VALEUR



L'association a référencé dans [le benchmark des solutions à la pollution plastique](#) les alternatives de réduction, réemploi et éco-innovation pour les produits de grande consommation et quelques solutions logistiques et e-commerce.

Pour en savoir plus : contact@noplasticinmysea.org

noplasticinmysea.org

